

M. St-Laurent, membre du conseil privé du roi, dépose sur le bureau,— Échange de correspondance entre l'honorable Douglas C. Abbott, M.P., ministre des Finances du Canada, et les premiers ministres des diverses provinces du Canada concernant le projet de demander au Parlement canadien le pouvoir de proroger la régie des loyers pour une nouvelle période de douze mois après le 31 mars 1949.

M. Arsenault, appuyé par M. Parent, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 5, Loi modifiant la Loi du service civil (Examens), qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

M. Arsenault, appuyé par M. Parent, présente, avec la permission de la Chambre, le Bill n° 6, Loi modifiant la Loi concernant les Statuts révisés du Canada, qui est lu la première fois, et dont la deuxième lecture est ordonnée pour la prochaine séance de la Chambre.

La Chambre reprend alors le débat ajourné sur la motion proposée par M. Brown, appuyé par M. Demers: Que l'Adresse suivante soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général du Canada:—

A Son Excellence le très honorable vicomte Alexander de Tunis, Gouverneur général et commandant en chef du Canada.

QU'IL PLAISE À VOTRE EXCELLENCE:

Nous, très fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté, la Chambre des communes du Canada, assemblés en Parlement, prions respectueusement Votre Excellence d'agréer nos humbles remerciements pour le gracieux discours qu'Elle a adressé aux deux Chambres du Parlement.

Et sur la proposition d'amendement de M. Drew:—Que les mots suivants soient ajoutés à ladite Adresse: "Nous soumettons respectueusement à Votre Excellence que les conseillers de Votre Excellence ne possèdent pas la confiance de la Chambre."

Et le débat se poursuivant:

M. Coldwell, appuyé par M. MacInnis, propose en amendement à l'amendement: Que les mots suivants soient insérés dans l'amendement entre le mot "Adresse" et le mot "Nous":

"Nous regrettons que les conseillers de Votre Excellence aient négligé de prendre des dispositions en vue de la vente systématique des produits naturels et de leur échange contre des articles de consommation dont on a besoin au Canada, ainsi que de la suppression de la spéculation sur les articles d'alimentation;

"Nous regrettons de plus que les conseillers de Votre Excellence aient négligé de prendre des mesures en vue de l'assurance-santé nationale;

En conséquence,..."